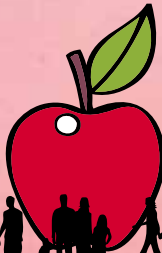
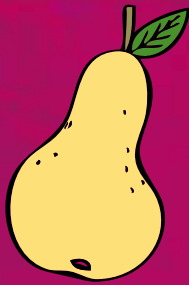
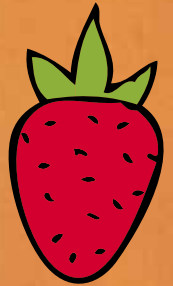


*Charte du Temps
de Midi*

Saint-Philbert
de Grand-Lieu



Une Charte, pour quoi faire ?

La Ville de Saint Philbert de Grand Lieu s'est fixé pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants sur le temps du midi.

Cet accueil est pour les enfants un véritable lieu d'éducation et de socialisation. Il est placé directement sous la responsabilité du Maire de Saint Philbert de Grand-Lieu.

Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

La présente charte est un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative, afin que chacun trouve sa place dans le groupe. Elle contribue à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause du midi, en lui fournissant un cadre de référence.

Un autre document «le règlement intérieur du service de restauration» signé par les familles à l'inscription de leur(s) enfant(s), précise les aspects administratifs et financiers.

Comment a-t-elle été élaborée ?

Le groupe de travail « enfance » issu du Comité de Pilotage du PEL (Projet Educatif Local) s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir sur les objectifs de la pause du midi, formaliser le contenu des missions des agents et décliner leurs activités pendant ce temps .

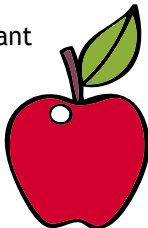
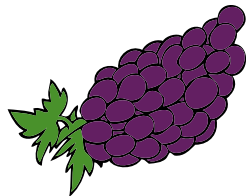
Qu'y trouve-t-on ?

La Charte du temps de midi s'articule autour de 5 grands thèmes :

- > Les objectifs de ce temps
- > Les moyens humains
- > Les moyens matériels
- > Le déroulement chronologique
- > Les actions de communication et de coordination

Les valeurs fondamentales qui s'appliquent sur ce temps :

- > L'alimentation pour garantir la croissance et la santé de l'enfant
- > Le respect de l'autre
- > La tolérance



La Ville de Saint Philbert de Grand Lieu prend en charge, pendant l'interclasse du midi, plus de 500 enfants répartis dans deux restaurants scolaires. Fournir un repas à tous ces enfants constitue bien sûr la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire. Mais la mission de la Ville va bien au-delà de l'acte de «donner à manger». Grâce à la participation des agents, la Ville assure trois grandes missions, en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations. Et pour chacune de ces missions, plusieurs objectifs ont été définis.

1^{ère} mission : distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Pour assurer cette mission, l'action du service et des agents se décline à partir de 5 objectifs :

1. L'enfant est éveillé au goût

- > Le choix des repas prend en compte l'importance et la diversité des traditions culinaires
- > Le personnel invite l'enfant à la découverte sensorielle des aliments.

2. L'enfant est informé sur l'équilibre nutritionnel

- > Le personnel sensibilise l'enfant à l'équilibre nutritionnel
- > Les repas servis satisfont aux besoins nutritionnels.

L'action consiste donc ici à travailler très en amont la composition des repas, à former le personnel sur l'équilibre nutritionnel, à conseiller l'enfant au moment même où il prend son repas.

3. L'enfant est associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas

Les conditions d'organisation du repas intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant :

- > Sa quantité d'aliments dans l'assiette
- > L'incitation à goûter à tout
- > Sa place à table en début d'année
- > Son implication et sa motivation au service du groupe : servir à tour de rôle, etc...

4. L'enfant doit respecter les règles d'hygiène

Il s'agit tout autant de l'hygiène personnelle que de la façon même de manger.

5. Le personnel concourt à l'obligation de résultat pour la sécurité liée à l'alimentation

Prévenir les intoxications alimentaires, éviter les accidents et les incidents, être vigilant pour les enfants atteints d'allergie, etc.

2^{ème} mission : garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective.

5 objectifs doivent être atteints pour remplir cette mission auprès de l'enfant (considéré alors dans ses besoins individuels) aussi bien avant, pendant ou après le repas :

1. Les rythmes et les besoins de l'enfant sont respectés

Le service du repas doit s'adapter autant que possible à ses rythmes et ses besoins, et non l'inverse. Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction de l'âge des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme.

2. L'organisation de la pause du midi permet à l'enfant d'exister en tant qu'être unique, différent des autres

Il s'agit de respecter et de faire respecter l'enfant peu ou très différent par sa culture, sa maladie, son handicap, son comportement, tout en invitant l'enfant différent à s'intégrer dans les règles de l'école publique, laïque, et les habitudes du groupe.

3. Permettre à l'enfant d'avoir des repères rassurants et structurants

Respecter les affinités entre enfants, garantir le calme, instaurer des rituels et un climat familial et équitable, créer des liens de confiance. Les différents acteurs adultes de la pause du midi doivent faire preuve de cohésion et de cohérence. L'action consiste ici à relier clairement chaque enfant à un «adulte-référent», à organiser le déroulement et poser les règles de la pause du midi de façon régulière, transparente et compréhensible, à assurer la meilleure stabilité des personnels du restaurant.

4. La pause du midi doit être un moment d'échanges et de plaisir

La pause du midi doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir «se déconnecter» des heures de classe. Offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants : autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être. Ce moment comporte également un temps de repos sans activité dirigée.

5. Les enfants doivent évoluer dans un cadre sécurisant

Garantir un encadrement suffisant par rapport au nombre d'enfants, contrôler les absents/présents dès la sortie, prévenir les accidents, réagir immédiatement en cas de blessure, etc.

3^{ème} mission : permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation.

Cette mission véritablement éducative, qui s'accomplit là aussi avant, pendant et après le repas, s'articule autour de 3 objectifs :

1. Dans une perspective d'avenir, assurer l'indépendance future de l'enfant

> Permettre à l'enfant d'accroître son autonomie (utilisation appropriée des couverts, se servir à boire,...).

Pendant ce temps du midi, toutes les occasions sont bonnes pour aider l'enfant à grandir. Et sa motivation sera d'autant plus forte qu'on encouragera et valorisera ses progrès, ses actions positives.

2. Les enfants sont éduqués à la vie en collectivité

> Les enfants apprennent à vivre ensemble

> L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.

Pendant la pause du midi, les enfants évoluent plus librement. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

3. Les enfants sont responsabilisés

> L'enfant est capable d'assumer ses actes et paroles

> L'enfant participe à des actions dans l'intérêt de tous.

Bien sûr, les responsabilités ne sont pas les mêmes à tout âge. Mais le rôle de l'adulte est bien d'expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action de sa part peut créer chez l'autre (enfant ou adulte) du bien-être ou au contraire du désarroi.

2 Les moyens humains

Les rôles et missions des agents

Sur le temps de la pause du midi, les agents municipaux sont répartis en 2 équipes distinctes :

- > les responsables de site
- > les agents d'animation

1. Le responsable de site

Le responsable de site est un agent de la Direction Education qui encadre l'ensemble des agents d'animation. Il est également le référent de proximité pour les directeurs d'école (pour toutes les questions d'ordre logistique) et éventuellement pour les parents, en ce qui concerne le temps du midi.

Son rôle

- > Organiser le travail d'équipe
- > Assurer la réception et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- > Participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels
- > Garantir l'hygiène des locaux
- > Faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et éventuellement les parents.

Ses tâches

- > Participer à la commission menu
- > Accueillir les enfants, les aider et les conseiller le cas échéant
- > Assurer la mise et la desserte des tables
- > Servir les repas et soigner la présentation
- > Assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit de l'enfant, l'inciter à goûter à tout
- > S'informer et procéder à l'application et au suivi des Projets d'Accueil Individualisé (PAI)
- > Participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants
- > Entretien des locaux et le matériel de cuisine.



2. Les agents d'animation

La surveillance est effectuée par des agents qui peuvent être titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du CAP Petite Enfance et/ou titulaires d'un diplôme lié aux métiers de l'enfance ou justifiant d'une expérience professionnelle dans ce domaine.

Leurs rôles

- > Servir les repas
- > Accompagner les enfants dans l'éducation
- > Assurer la surveillance des enfants et l'animation avant, pendant et après le repas
- > Subvenir aux besoins de l'enfant en matière d'hygiène, de sécurité physique et affective.

Leurs tâches

- > Garantir l'hygiène corporelle et alimentaire des enfants
- > Aider matériellement l'enfant à prendre son repas
- > Sensibiliser les enfants à la découverte du goût
- > Participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants,
- > Favoriser l'intégration de tous les enfants
- > Participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc...
- > Proposer des activités adaptées : chants, comptines, animations diverses, jeux de cours, activités manuelles, ou temps calme... sur la base du volontariat de l'enfant
- > Anticiper et gérer les conflits entre enfants
- > Soigner les enfants lors des petites blessures et informer l'adulte qui prend le relais.

Chaque équipe doit entretenir une bonne organisation. Au sein d'une même école, les agents doivent travailler ensemble, de façon cohérente.



3 Les moyens matériels

Les deux groupes scolaires ont des locaux et des aménagements différents. Ces particularités influent directement sur l'organisation du temps du midi. Chaque école dispose des moyens suivants :

1. Les locaux intérieurs

La restauration

Chaque restaurant scolaire comprend un office et une ou plusieurs salle(s) de restaurant. L'office est le lieu de stockage et de remise en température des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement. Les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts, permettant ainsi un déroulement et un rythme adaptés.

La salle de sieste

Chaque école maternelle dispose, suivant les cas, d'une ou deux salle(s) de sieste, qui permettent aux plus petits de se reposer (litière adaptée, lieu calme).

Les autres salles spécifiques

Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, salle d'audiovisuelle, salle d'activité, etc.

2. Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, bacs à sable, toboggans, cabanes, installations sportives (buts de football, paniers de basket, etc.).



3. Le matériel

Les jeux et jouets

Chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers).

Le petit matériel de bricolage

Outre le petit matériel de dessin (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.

Autre matériel

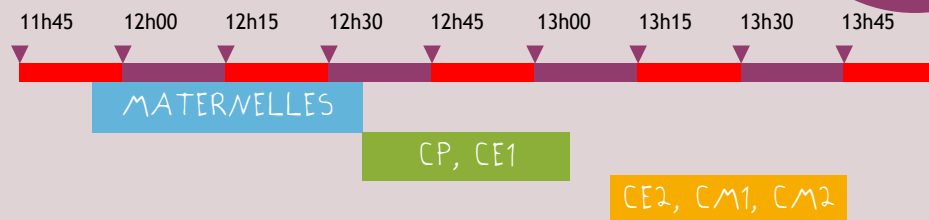
Les équipes d'animation de la pause du midi peuvent, suivant les écoles, avoir accès au matériel audiovisuel (radio-K7, lecteur CD) pour les activités de détente et de relaxation. Pour les jeux extérieurs, les enfants disposent de matériel sportif (ballons, cerceaux, cordes à sauter, etc.) et peuvent utiliser les jeux de cours (en maternelle : vélos, tricycles, trottinettes, seaux, pelles...).



4 Déroulement de la pause du midi



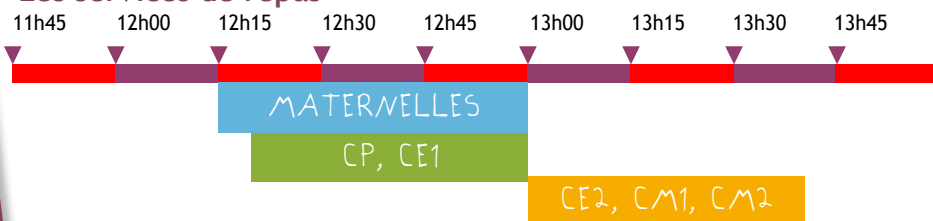
Ecole Jean Rostand
Les services de repas



- 11h50 - 12h35 : Classes maternelles
- 12h35 - 13h05 : CP, CE2
- 13h10 - 13h45 : CE1, CM1, CM2

Les déroulements ci-dessous sont présentés à titre indicatif. A la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective, en classe ou dans le lieu de regroupement défini pour l'école.
Pendant la pause du midi, en dehors du temps du repas, les enfants disposent d'un temps libre pendant lequel ils peuvent jouer dans la cour, participer à des activités... Certains d'entre eux sont pris en charge par des enseignants pour du soutien.

Ecole Jacqueline Auriol
Les services de repas



- 12h15 - 13h : Classes maternelles
- 12h20 - 13h : CP, CE1
- 13h - 13h40 : CE2, CM1 et CM2



5 Communication - Coordination

1. Communication avec les parents

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause du midi ?

au quotidien :

- > En maternelle, l'ATSEM pourra répondre aux questions le matin ou le soir
- > En élémentaire, auprès du service éducation de la mairie. Un rendez-vous pourra être pris, si nécessaire avec la responsable du restaurant.

au cours de l'année :

- > En participant aux réunions et aux temps forts de l'école : présentation des équipes d'agents, des locaux et du fonctionnement, présence de personnel de restauration à certaines animations organisées par l'école...
- > Grâce aux comptes rendus des réunions : conseil d'école et conseil d'enfants
- > En s'adressant aux représentants des parents d'élèves qui participent aux commissions menus.

Que mangent les enfants ?

La Ville met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants mais les parents restent, aussi dans ce domaine, les éducateurs privilégiés. C'est pourquoi périodiquement la famille reçoit, via le cartable de l'enfant, le menu, afin qu'elle puisse s'accorder avec les plats préparés à la maison.

Un enfant est malade ou blessé, que se passe-t-il ?

Suivant la situation, l'adulte responsable de l'enfant à ce moment, le prend en charge de manière individuelle (isoler, rassurer l'enfant, etc.) et pare au plus urgent. En fonction de la gravité, il contacte un parent à l'aide des coordonnées téléphoniques précisées sur la fiche individuelle de renseignements remplie par la famille en début d'année scolaire. Si la situation l'exige, l'adulte contacte immédiatement les secours. Lors d'un déplacement dans un véhicule de pompier ou dans une ambulance, l'enfant est systématiquement accompagné par un agent de la Ville. Dans tous les cas, l'enseignant de l'enfant en sera informé dès que possible.



2. La coordination

Une animation de qualité sur le temps du midi implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Les passages du temps scolaire à la pause du midi sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses. La coordination entre agents est une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école un discours uniforme.

a. L'adulte référent

L'enfant doit avoir un adulte-référent durant le temps du repas. Il identifie clairement cet adulte comme tel et sait qu'il peut se tourner vers lui en cas de besoin : il est vraiment sa personne ressource.

L'adulte se positionne clairement comme le seul référent. Cela lui permet, d'après sa bonne connaissance de l'enfant, d'être disponible pour l'écouter, d'adapter son attitude et d'intervenir en cas de besoin pour rappeler les règles. Il est aussi le garant de son alimentation. Au fil de l'année, cet adulte référent peut changer afin d'éviter l'installation d'une relation trop exclusive. Dans tous les cas, l'enfant sera au centre des priorités afin de garantir ses intérêts.

b. La coordination à travers les règles de vie

Les règles de vie de la pause du midi découlent logiquement des règles de vie couvrant le temps scolaire, donc établies en concertation avec le personnel enseignant de l'école. Elles sont affichées dans chaque salle de restaurant et communiquées aux enfants. Elles s'inscrivent logiquement dans une démarche de coordination avec tous les acteurs de la communauté éducative.

3. L'évaluation

Elle se fera lors d'une rencontre proposée entre les représentants : de la Ville (service éducation et élu), des parents, des enseignants et des personnels de restauration durant le 3^{ème} trimestre.



6 Pour mieux comprendre

1. La commission menu

Sa composition

Cette commission est composée des responsables de site, des représentants de parents d'élèves, d'un élu, d'un enseignant, d'un représentant de la société qui confectionne les repas et de la directrice du service éducation. La commission est ouverte ponctuellement et à titre consultatif à des personnes dont l'expertise peut s'avérer utile.

Sa mission

- > Emettre des avis sur les menus proposés puis servis par le prestataire
- > Examiner les menus et vérifier leur adéquation avec le cahier des charges notamment sur l'équilibre alimentaire et la diversité
- > Faire le point sur la période écoulée
- > Proposer des améliorations.

Ses méthodes de travail

- > La commission se réunit une fois par période (de vacances à vacances) pour l'examen des menus.

2. La restauration à Saint Philbert de Grand Lieu

La Ville de Saint Philbert de Grand Lieu a décidé de confier à une société privée la fabrication et la livraison des repas, selon le principe de la liaison froide. Les repas sont livrés avec des véhicules frigorifiques et stockés à 3°C dans les chambres froides des offices. Le personnel municipal assure la remise en température (63°C au moins) des plats chauds, au moment du service.

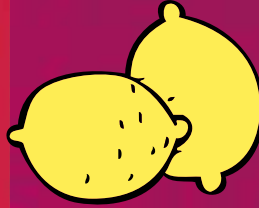
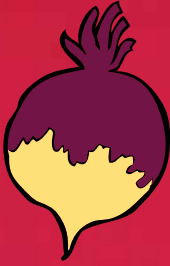
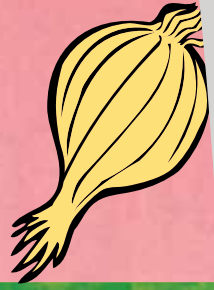
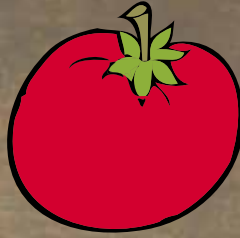


3. Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé est un protocole qui permet à l'enfant atteint de troubles de la santé d'être accueilli sur l'ensemble du temps passé à l'école dans les meilleures conditions possibles. La Ville met tout en œuvre pour accueillir ces enfants avec, comme cadre de référence, la circulaire de l'Education Nationale du 8 septembre 2003. La Ville s'attache particulièrement à ce que l'ensemble de la communauté éducative soit présente lors de ces réunions de mise en œuvre des PAI. Pour ce qui concerne les allergies alimentaires, la famille fournira un panier repas dans des conditions strictes d'hygiène et de sécurité. Dès lors qu'un enfant interpelle un agent de la Ville sur une «interdiction» alimentaire, le service éducation prend immédiatement contact avec la famille pour s'assurer de la véracité des propos. Dans l'attente de la mise en place du PAI à l'initiative de la famille, l'enfant ne pourra déjeuner en restauration scolaire.

La Ville de Saint Philbert de Grand Lieu en partenariat avec le groupe de travail enfance du Projet éducatif local





Mairie
Direction éducation

02 40 78 09 16

education-mairie@stphilbert.fr

